

6.3 CROISEMENT AVEC LES ENJEUX

Le zonage du risque inondation a été réalisé en croisant les enjeux (zonage du schéma directeur de la région grenobloise) et les aléas. La grille utilisée est la suivante :

ISERE EN AMONT DE GRENOBLE - ZONAGE DU RISQUE					
ZONAGE DU SCHEMA DIRECTEUR		ALEAS D'INONDATION			
Type	Composante	Aléa fort	Aléa moyen	Aléa faible	Crue historique
Espaces Agricoles	Espaces agricoles à fort potentiel	Rfa (1)	Rfa (1)	Bi1 (3)	Bi3 (4)
	Espaces ouverts à enjeux agricoles et de cadre de vie				
Espaces Naturels (hors casiers)	Espaces naturels	Rln (1)	Rln (1)	Rln (1)	Cas non rencontré
	Espaces d'intérêt écologique et site naturels classés				
	Forêt alluviales				
Espaces Naturels	Casiers	Rls (1)	Rls (1)	Rls (1)	Cas non rencontré
Zones Urbaines	Espaces urbains centraux	Blu (2)	Bi2 (3)	Bi1 (3)	Bi3 (4)
	Espaces prioritaires du confortement urbain				
	Espaces urbains mixtes				
	Urbanisation en hameau				
	Espaces urbains confirmés à vocation économique				
	Grands équipements				
Zones d'Activités Potentielles	Espaces urbains marge de manœuvre à vocation économique	Blu (2)	Cas non rencontré	Cas non rencontré	Bi3 (4)

(1) voir § 6.3.1

(2) voir § 6.3.2

(3) voir § 6.3.3

(4) voir § 6.3.4

6.3.1 Les zones rouges

Les zones rouges RI correspondent au lit mineur, aux zones très exposées derrière les ouvrages hydrauliques ou de protection (bande de 50m de largeur de chaque côté des digues de protection de l'Isère, demi-cercle de 300m de rayon au droit des cas de rupture de digue retenus, aux plans d'eau contigus à l'Isère et pour ne pas obérer les aménagements prévus au programme d'actions de protection contre les inondations, demi-cercle de 100, 200 ou 300m de rayon au niveau des ouvrages hydrauliques.